

MÉMOIRE DU COMITÉ PATRIMOINE-HISTOIRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLEY



30 juin 2016



Photo : Pierre Lahoud, Zone centrale du Site patrimonial de Sillery. <http://www.cpcq.gouv.qc.ca/>, 2004.

« La préservation du patrimoine culturel est un processus difficile et complexe. Maintenir un équilibre entre "utilisation" et "préservation" ainsi qu'entre intérêt "public" et intérêts "privés" n'est pas tâche aisée. Conserver, préserver et attribuer aux biens culturels des fonctions d'usage requiert une approche méticuleuse, multidisciplinaire et coordonnée. »

ARLEM¹. Page 5, 2012.

En vue de l'élaboration d'une *Vision du patrimoine*, la Ville de Québec sollicite les citoyens et les citoyennes ainsi que les organismes du milieu pour alimenter ses réflexions et élaborer des axes d'intervention adaptés aux réalités actuelles en cette matière. Le comité patrimoine-histoire du Conseil de quartier de Sillery répond à cet appel en remplissant le questionnaire :

VISION DU PATRIMOINE - DOCUMENT D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION

RÊVER LA VILLE PATRIMONIALE IDÉALE

1. Comment imaginez-vous la ville patrimoniale idéale ?

R : Une ville où l'on respecte vraiment le patrimoine bâti, le patrimoine végétal, où l'on applique une réglementation intelligente qui fait en sorte que les concentrations de lieux d'intérêt reconnus soient mises en valeur de façon innovatrice.

La ville patrimoniale idéale est une ville où tous les patrimoines sont au service du développement durable. Chacun des patrimoines se complète et est au service du développement régional, et ce, du côté économique, culturel, social et communautaire.

2. Selon vous, quelles actions devons-nous privilégier pour atteindre cette ville idéale ?

R : Nous devrions reconnaître les acquis et ceux à découvrir, plus particulièrement les quatre sites patrimoniaux déclarés et le réseau des axes patrimoniaux comme la Route de la Nouvelle et le Chemin du Roy avec les lieux de la nation Huron-Wendat et du fleuve Saint-Laurent.

Nous devons aussi installer une dynamique de collaboration et de partenariat entre les acteurs du patrimoine et de l'histoire de la ville de Québec.

¹ Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne.

3. *Selon vous, quels projets ou quelles villes devraient nous inspirer ?*

R : Sans faire une recherche exhaustive, nous pourrions penser à la ville de Lyon (Dossier Millénaire 3) où même les stationnements mettent en valeur les vestiges romains de Lugdunum. Ainsi nos sites archéologiques seraient aussi connus.



Quand deviendrons-nous une véritable ville soucieuse de sa vocation patrimoniale ?

LE PATRIMOINE, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION

Le développement durable constitue aujourd'hui un enjeu fondamental du devenir des sociétés. Dans ce contexte, il importe d'assurer l'équilibre entre le développement économique, social, environnemental et culturel et de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Les objectifs de la préservation du patrimoine et de la transmission de l'héritage collectif rejoignent ceux du développement durable.

L'élargissement de la notion de patrimoine au fil des ans et l'environnement numérique en transformation constante bouleversent nos habitudes et nos façons de faire. Le patrimoine est de plus en plus envisagé de manière intégrée aux autres dimensions de la société. Les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel, ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques désormais inclus dans la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (2012) témoignent de cet élargissement.

1. *Quelles devraient être les priorités de la Ville pour les 10 prochaines années en matière de patrimoine ?*

R : Réaliser un Plan d'action pour la reconnaissance d'un réseau des lieux et sites d'intérêts patrimoniaux, historiques, paysagers et archéologiques en donnant les moyens aux organisations de travailler de concert à ce plan d'action régional cohérent de développement du patrimoine.

Ce plan d'action devrait impérativement mettre en valeur simultanément les quatre sites patrimoniaux déclarés selon leur spécificité. Une signalisation adéquate de même qu'une mise en marché de qualité permettraient une amorce de mise en valeur.

2. *Face à l'essor des nouvelles technologies, peut-on imaginer de nouvelles façons de gérer et d'enrichir notre patrimoine ?*

R : Oui, tout à fait. Une réflexion sur toutes les nouvelles techniques devrait être mise en œuvre le plus tôt possible à l'échelle de l'Amérique.

Pourquoi ne pas gérer à partir d'un réseau interpatrimonial des organisations culturelles reconnues et développer, en facilitant les partenariats entre patrimoines, une offre touristique unique et innovante. De concert avec l'Office du Tourisme du Québec (OTQ), le Conseil de la Culture (CC) pourrait servir d'agent facilitateur pour renouveler cette offre.

3. Comment concilier les paysages culturels patrimoniaux et l'évolution d'une ville moderne ?

R : Une ville est moderne si elle sait conserver et mettre en valeur toutes ses richesses qui l'ont forgée, et ainsi acquiert une identité spécifique incontournable.

Pour faciliter cette conciliation, il devient urgent de se doter d'une échelle de valeur commune. Cette échelle de valeurs, reconnue par tous et toutes, guiderait la gouvernance des meilleurs choix.

4. De quelle façon la Ville peut-elle enrichir son patrimoine ? Comment faire en sorte que les constructions et les aménagements d'aujourd'hui deviennent le patrimoine de demain ?

R : En le mettant en valeur, et non en l'ignorant, ou pire, en le camouflant. Bien expliquer les choix, les enjeux et surtout l'apport dans la chaîne d'évolution historique de la Ville donne déjà des éléments de réponse.

La Ville peut enrichir son patrimoine en se montrant à l'écoute de ce que les citoyens ont à cœur. Le patrimoine qui se construit aujourd'hui, ou qui l'a été au cours du dernier siècle, même s'il n'est pas toujours classé, participe à la construction identitaire de la Ville :

- Il nourrit l'attachement des citoyens à leur ville. Ainsi, la Ville de Québec présente une histoire des bâtiments et des façons d'habiter le territoire qui est particulièrement intéressante.
- En parcourant les différents quartiers de la ville, on parcourt son histoire en voyant évoluer les bâtiments, mais en voyant aussi à quel point ils sont toujours vivants, puisque les citoyens les habitent toujours.

Ces aménagements anciens aident aussi les citoyens à conserver en mémoire d'autres façons de vivre et d'habiter un lieu qui peuvent contenir l'engouement pour des vagues résidentielles potentiellement éphémères. En valorisant les bâtiments ou les espaces auxquels tiennent les citoyens, et en favorisant leur préservation, et, dans certains cas, leur évolution pour que les citoyens continuent de se l'approprier, la Ville protège son patrimoine de demain.

UN PATRIMOINE DIVERSIFIÉ À PRÉSERVER, À ENRICHIR ET À TRANSMETTRE

La Ville de Québec agit en matière d'acquisition et de diffusion des connaissances, de sensibilisation, de protection et de mise en valeur de son patrimoine. Elle finance des inventaires, des études et des recherches et favorise la diffusion des nouvelles connaissances par des publications et des outils d'interprétation. Elle gère des programmes d'aide à la restauration patrimoniale et réalise des projets d'aménagement sur les espaces urbains et les immeubles publics à caractère patrimonial.

5. La Ville de Québec fait-elle du bon travail ? Comment peut-elle améliorer ses pratiques ?

R : Rien n'est parfait en ce bas monde, mais nous pouvons penser que la Ville fait des efforts probants pour améliorer ses interventions. La Ville devrait toujours inclure les conseils de

quartier, et sans doute d'autres observateurs, dans la mise en valeur des patrimoines reconnus. La Ville devrait mettre sur pied sans tarder des Tables de concertation pour vitaliser les sites patrimoniaux déclarés.

6. Comment la Ville peut-elle parfaire ses outils de planification et de contrôle en fonction des pouvoirs qui lui sont conférés par différentes lois, notamment la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ?

R : Dans une certaine mesure, la Ville devrait s'inspirer de la Loi sur la protection des terres agricoles pour l'appliquer au domaine du patrimoine et ainsi montrer résolument son intérêt patrimonial.

7. Quel devrait être le rôle de la Ville de Québec à l'égard :

○ *Du patrimoine religieux ?*

R : Nous osons croire que chaque église de quartier, sans vocation, devrait faire partie d'un réseau de maisons de la culture des quartiers de la ville de Québec.

○ *Des paysages culturels patrimoniaux ?*

R : Un paysage c'est un cadre de vie. Il fait partie de l'environnement de vie des citoyens et des citoyennes. Ça fait partie du climat social. Un paysage est un marqueur de temps et témoin de l'évolution d'une ville, d'un quartier. Les principaux paysages auraient donc une signature d'appel reconnaissable dans la Ville.

○ *Du patrimoine immatériel ?*

R : Un patrimoine méconnu qui gagnerait à être mieux exploité. Il devrait être intégré aux autres patrimoines pour enrichir l'offre d'activités. Pensons seulement aux histoires (légendes) régionales qui donnent vie à des lieux, qui humanisent le patrimoine. Pensons aussi à toutes les activités artisanales que généraient les cours d'eau et toutes les activités fluviales du *Chemin qui marche* comme le nommaient les autochtones.

LE PATRIMOINE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Comme le patrimoine concerne l'ensemble de la collectivité québécoise, la responsabilité de sa gestion doit être partagée. Une indispensable et étroite complicité doit donc s'établir entre les intervenants en présence, soit la Ville de Québec, dans chacune de ses composantes, les citoyens, les organismes et les instances publics.

8. La responsabilité naît de la capacité de se sentir concerné par une situation, de comprendre les enjeux qu'elle soulève, de se reconnaître comme étant partie prenante de ceux-ci et d'intervenir efficacement.

○ *Quel devrait être le rôle de la Ville ? Le rôle des organismes ? Le rôle des institutions ?*

R : La ville doit être un facilitateur d'initiatives. Les organismes doivent prendre leur responsabilité et travailler de concert au développement du patrimoine par des partenariats novateurs et rentables. Les institutions doivent accompagner les organisations en patrimoine.

Les rôles de chacun :

✓ La Ville ; celle-ci doit avoir un rôle d'exemplarité.

- ✓ Les organismes ; les sociétés d'histoire et d'archives, en outre, devraient avoir accès aux projets de mise en valeur de tous les patrimoines pour améliorer les initiatives.
- ✓ Les institutions ; celles-ci doivent davantage s'intégrer au milieu urbain et faire preuve d'une complicité toujours active. À titre d'exemple, l'Université Laval avec ses différentes chaires liées au patrimoine, à l'histoire ou à la muséologie devrait être à l'avant-garde de la mise en œuvre des projets de recherche sur des lieux d'intérêt.
- *Comment encourager la participation citoyenne, l'accessibilité au patrimoine, les initiatives et la concertation ?*

R : Probablement que le site officiel de l'Office du Tourisme de Québec (OTQ) devrait prendre résolument un virage culturel avec les plateformes informatiques de réalité virtuelle comme Découvrir Québec, développer des parcours patrimoniaux intégrés aux sites patrimoniaux déclarés.

- ✓ La participation citoyenne : On doit inculquer aux citoyens et aux citoyennes une fierté de leur patrimoine et de l'histoire de la ville de Québec.
- ✓ L'accessibilité au patrimoine : Plusieurs événements s'organisent pour assurer la participation ; les Journées du patrimoine en France, le mois du patrimoine à Québec à concevoir, le mois de l'Archéologie, la journée des musées de l'agglomération à créer, etc.
- ✓ Les initiatives et la concertation : OUI, c'est ensemble et unis que les organisations en patrimoine donneront au patrimoine toute sa force qui leur permettra de jouer un rôle important dans le développement de la Ville. Les secteurs du patrimoine sont tous importants. Il faut réveiller la force tranquille du patrimoine et la Vision patrimoine de la Ville est une occasion à ne pas rater pour l'ensemble des organisations pour imaginer et lancer des initiatives et se concerter en vue d'un plan d'action où tous et toutes trouveront un rôle et une pertinence.

Document déposé à la réunion du CA le 7 juin 2016.

MEMBRES DU COMITÉ PATRIMOINE-HISTOIRE :

✚ Pierrette Vachon-L'Heureux.

✚ Luc Trépanier.

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

Édifice Andrée-P.-Boucher

1130, route de l'Église

Québec (Québec) G1V 4X6

ConseilQuartier.Sillery@ville.quebec.qc.ca

Le CQS est membre de la Table Patrimoine-Histoire du Conseil de la culture des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Faites parvenir votre mémoire au plus tard le jeudi **30 juin 2016** au patrimoineurbain@ville.quebec.qc.ca ou par la poste à : Hélène Nadeau

Aménagement et développement urbain, 295, boulevard Charest Est, Édifice La Fabrique, bureau 163, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1K 3G8

C:\Users\Utilisateur\Desktop\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\VQ Vision 2040\VQ VISION DU PATRIMOINE CQS 2016.doc